

Recours au Règlement

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a dit espérer qu'il existe une autre façon pour lui d'entendre le très honorable chef de l'opposition (M. Clark). J'aimerais bien qu'il en soit ainsi, parce que dans toute la mesure permise par le Règlement, je voudrais bien qu'il ait satisfaction, malheureusement, il n'y a pas d'autre façon. Je dois répéter que ce que j'ai dit il y a un instant, et confirmée en cela par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), est l'unique façon de procéder.

Je rappellerai au député de Nepean-Carleton qu'il n'est pas possible de faire des rappels au Règlement à propos de tout. Par exemple ce soir, il n'était pas possible d'invoquer le Règlement au sujet d'un bill d'emprunt, parce qu'il n'est pas en discussion et que cela est sans rapport avec les travaux actuels de la Chambre. Le commentaire 233 qu'il a cité est sans rapport avec la situation actuelle. Nous n'effectuons pas en ce moment de travaux législatifs. Nous y viendrons peut-être, mais nous n'en sommes pas là, et nous ne sommes pas en cours de débat. Donc, je dois dire que je ne puis recevoir de rappel au Règlement qui n'ait pas de rapport avec les affaires courantes. Par exemple, s'il y a un rappel au Règlement au sujet des questions au *Feuilleton* que je viens d'appeler, je l'entendrai. Mais je viens d'appeler les questions au *Feuilleton* et je vais écouter l'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collette) à ce sujet, puis nous enchaînerons.

Des voix: Règlement!

M. Collette: Madame le Président, je viens d'énumérer les différentes questions mais si la question n° 681 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, le document serait déposé immédiatement. On l'a donné à un des huissiers, en attendant votre consentement; ensuite je demanderai que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Une voix: Question de privilège.

Mme le Président: Les questions ont été...

Des voix: Règlement.

Mme le Président: Les questions ont été...

Une voix: Une question de privilège a priorité sur tout.

Mme le Président: A l'ordre. Je l'entendrai le moment venu, quand j'en aurai fini avec les questions inscrites au *Feuilleton*. Les députés savent que d'habitude j'écoute le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collette) énumérer les questions auxquelles une réponse est donnée et que c'est là la procédure normale et habituelle. Ce n'est qu'après que j'écouterai les rappels au Règlement, s'il y en a. Pour l'instant, le secrétaire parlementaire a la parole.

Une voix: Pas pour une question de privilège.

Mme le Président: Finissons-en d'abord avec cette question. Des réponses ont été données aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre...

Une voix: Règlement.

Mme le Président: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) veut intervenir à propos d'une question qu'il avait au *Feuilleton*. Je lui cède la parole.

M. Blenkarn : Madame le Président, je n'ai pas obtenu de réponse à la question n° 1,418 que j'ai fait inscrire le 9 juillet. C'est une question toute simple. Je demandais si le gouvernement avait consenti des prêts à la Tanzanie, si ces prêts ont été prolongés, quel est le taux d'intérêt, si les remboursements ont été effectués. C'est une question toute simple, mais le gouvernement n'y a pas répondu. Voici l'objet de mon rappel au Règlement, madame le Président: Pourquoi n'y a-t-on pas répondu? Ma question embarrasse-t-elle le gouvernement? A-t-il fait des cadeaux avec l'argent des contribuables? Ces renseignements sont importants pour d'autres débats et nous voulons savoir.

M. Collette: Madame le Président, puisqu'un certain nombre de députés veulent invoquer le Règlement à propos de questions inscrites au *Feuilleton*, je vais me rasseoir et les écouter tous pour répondre ensuite aux questions une à une, si vous permettez. Par contre, si je dois me lever après chaque intervention pour déclarer: «Je ferai mon possible pour obtenir une réponse», je veux bien faire ce petit exercice salutaire.

Mme le Président: Le député n'est pas le seul à faire le pantin ce soir. Je l'inviterai d'abord à répondre à la question du député de Mississauga-Sud. Il pourra faire de même pour les autres questions.

M. Collette: Madame le Président, je ferai de mon mieux pour répondre.

M. Beatty: Madame le Président, je voudrais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur certaines questions inscrites au *Feuilleton*. Le 9 décembre, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la question n° 1,852 qui a trait au président de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. J'y demandais s'il était assujéti aux lignes directrices de la Société sur les conflits d'intérêts. Je demandais aussi si le président conservait une participation dans un cabinet privé d'avocats et, dans l'affirmative, dans quel cabinet et à quel titre, et, finalement, si le cabinet en question représentait des clients de l'industrie cinématographique.

La question est très simple, madame le Président, et je l'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a trois mois et demi à la demande d'un particulier qui s'intéressait à cette affaire. Il me semble qu'en trois mois et demi, le secrétaire parlementaire, s'il était consciencieux et s'il tenait vraiment à répondre rapidement aux députés qui font inscrire des questions au *Feuilleton*, aurait trouvé le temps de répondre à une question aussi simple.

J'aimerais aussi rappeler deux autres questions, madame le Président, qui sont au *Feuilleton* depuis maintenant deux mois et demi. Le secrétaire parlementaire remarquera que les questions n°s 1,907 et 1,908 sont inscrites au *Feuilleton* depuis le 12